REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018/2019

ARTICLE 1:

Un concours photo sur le thème « Rencontres au lycée» est organisé par le Lycée Georges de La Tour à Metz.

Ce concours est ouvert à tous les lycéens et étudiants du lycée du 4 novembre 2018 au 28 février 2019.

ARTICLE 2:

Chaque participant peut présenter au maximum 3 photos.

Chaque photo doit comporter entre 3 et 12 millions de pixels et ne pas dépasser le poids de 6Mo. Chaque photo doit être accompagnée d'une **légende**.

ARTICLE 3:

La participation peut être individuelle ou par groupe. Dans le cas où un groupe remporte un prix, les élèves du groupe se partageront la récompense.

ARTICLE 4:

Le jury sera composé de personnels du lycée, de représentants de parents, d'un photographe et d'un membre du CVL.

ARTICLE 5:

Les photos sélectionnées seront présentées lors des Journées Portes Ouvertes de l'établissement le samedi 23 mars 2019.

ARTICLE 6:

Les photographies primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions du jury seront sans appel.

ARTICLE 7:

Les participants doivent envoyer leur(s) photo(s) par mail et déposer leur bulletin de participation signé dans les CDI du lycée avant le 28 février 2019.

ARTICLE 8:

Les élèves récompensés recevront des bons d'achat FNAC.

BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS PHOTO 2018/2019

NOM(S) :	Prénom(s) :
Classe : Adresse mail :	@
Nom des fichiers numériques envoyés :	Format jpeg, entre 3 et 12 millions de pixels, 6Mo Le nom du fichier sera de la forme : Légende_Nom_Classe_01.jpg
→	
En participant au concours photo organisé par le lycée Georges de La Tour de Metz,	
J'autorise les organisateurs à stocker et conserver mon (ou mes) fichier(s).	
_ J'autorise le lycée Georges de La Tour de Metz à utiliser les photos présentées au concours, dont je certifie être l'auteur, dans un but strictement promotionnel, ou dans un cadre de communication. Le nom de l'auteur de la photo pourra être précisé.	
_ J'autorise le lycée Georges de La Tour de Metz à exposer les photos proposées.	
_ Je m'engage à respecter les conditions de participation suivantes : Les photos devront avoir un rapport avec le thème du concours indiqué dans le règlement. Une autorisation de la (ou des) personne(s) présente(s) sur la photo (ou de leur tuteur légal) est impérative pour espérer sa sélection. La mise à disposition de ces autorisations sera une condition impérative à l'attribution des gains.	
Les photos seront envoyées par mail à l'adresse : concoursphotoGDLT@gmail.com avant le 28 février 2019.	
Signature de l'auteur de la photo : (et celle du représentant légal pour les mineurs)	

Bulletin de participation à déposer dans les CDI du lycée.